

**Séance du Conseil de Ville du 29 janvier 2024**  
**Préavis du Conseil communal sur les motions et les postulats**

**Développement de la motion**

**5.14/23**

Garantir la sécurité en ville de Delémont

Auteur M. Pascal Faivre, PLR et PVL

But visé • Renforcer diverses mesures policières et leur communication

Préavis	Acceptée	Refusée	Acceptée sous forme de postulat
---------	----------	---------	---------------------------------

Motifs

Le Conseil communal propose que la présente motion soit transformée en postulat, forme sous laquelle il l'acceptera.

Un travail conséquent est déjà réalisé par la Police municipale, tant dans le domaine dit de police-secours, pour lequel elle est épaulée par la police cantonale, que dans celui de la proximité.

En regard des différents défis qui attendent la Police municipale, notamment en termes de déficit d'effectifs (problème qui se situe actuellement sur un large plan national), une réorganisation de ce service et la priorisation de ses missions sont actuellement en cours.

La question de la généralisation des caméras de surveillance en ville devra elle passer par une révision du règlement communal dédié. Il reviendra ainsi au Conseil de ville de se prononcer sur de possibles modifications de la réglementation concernée.

Les statistiques régulièrement publiées par la Police cantonale intègrent déjà les activités des Polices municipales de Delémont et Porrentruy sans toutefois que le détail concernant les diverses entités soit connu. Par ailleurs, de nombreux faits ne peuvent être révélés/transmis par la police, le niveau de communication étant limité du fait des besoins liés aux enquêtes et aux investigations. Ce droit revient ainsi prioritairement au Ministère public. Toutefois, une réflexion sera menée en coopération avec la cellule Communication de la Ville quant à la possibilité de publier de manière plus locale certaines informations et statistiques, en n'outrepassant pas les mesures imposées et déjà évoquées.